



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/132

**OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE
FINANCEMENT ÉCHANGEUR DE LA PRADE**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 5 novembre 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 novembre 2018

**Le 13 novembre de l'année deux mille
dix-huit à 18h30**

à La Brède – Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	A		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	A	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	A		BOS Fabrice	E	M. FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	E	M. GACHET	LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	E	M. LARRUE	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	E	M. LEMIRE	BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CHEVALIER est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



Envoyé en préfecture le 20/11/2018

Reçu en préfecture le 20/11/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-243301264-20181113-2018_132-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/132

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ÉCHANGEUR DE LA PRADE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017/96 du 27 juin 2017 concernant la convention de financement de l'échangeur de La Prade,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Les travaux de réaménagement de l'échangeur de La Prade font l'objet d'une convention de financement conclue entre le Département de la Gironde et la Communauté de communes de Montesquieu.

Aux termes de cette convention, les collectivités se partagent le montant hors taxe des travaux à hauteur de 40% pour le Département et 60% pour la Communauté de communes de Montesquieu, sur la base d'une estimation de 2 000 000€ HT.

Les travaux sont en cours et l'estimation a été réévaluée à 2 300 000€ HT pour répondre aux demandes de la DIR Atlantique et de VINCI AUTOROUTES en matière de dispositif de sécurité.

Dans ces conditions, il a été convenu ce qui suit :

- CCM : 60% du montant HT soit 1 380 000 € HT au lieu de 1 200 000 € HT
- Département de la Gironde : 40 % du montant HT soit 920 000€ HT au lieu de 800 000 € HT.

La communauté de communes de Montesquieu s'acquittera de sa participation financière à la réalisation de cet équipement par versement au profit du Département de la Gironde de la somme estimée à 1 380 000€ HT. Cette somme sera versée dans les conditions suivantes :

- Un acompte de 360 000€, déjà versé à la signature de la convention originale
- Le solde à l'achèvement des travaux, au vu du bilan financier de l'opération, sur la base des dépenses réelles constatées.

Les marchés seront passés dans les conditions légales du Code des Marchés Publics. La Communauté de communes Montesquieu sera, à sa demande, informée du déroulement des procédures.

Ce montant est prévu sur les deux exercices budgétaires 2018 et 2019.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de participation financière pour l'aménagement de l'échangeur de La Prade
- Autorise les modalités de financement de cette opération à hauteur de 60 % par la CCM, pour un montant de 1 380 000 € HT
- Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents,
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles à la bonne réalisation de cette opération

Fait à Martillac, le 13 novembre 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Route départementale n°1113

Communes de LA BREDE – SAINT MEDARD D'EYRANS – AYGUEMORTE LES GRAVES

Aménagement de l'échangeur de La Prade

CONVENTION DE FINANCEMENT

AVENANT n°1

Entre

Le Département de la Gironde, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc GLEYZE, autorisé par délibération de la Commission Permanente n° en date du

d'une part,

et

La communauté de communes de Montesquieu, représentée par son Président, Monsieur Christian TAMARELLE, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibérationen date du

d'autre part.

Il est exposé ce qui suit :

Les travaux du réaménagement de l'échangeur de La Prade font l'objet d'une convention de financement conclue entre le Département de la Gironde et la Communauté de communes de Montesquieu. Aux termes de cette convention, les collectivités se partagent le montant hors taxe des travaux à hauteur de 40% pour le Département et 60% pour la Communauté de communes de Montesquieu, sur la base d'une estimation de 2 000 000€ HT.

Les travaux sont en cours et l'estimation a été réévaluée à 2 300 000€ HT pour répondre aux demandes de la DIR Atlantique et de VINCI AUTOROUTES en matière de dispositifs de sécurité.

Dans ces conditions il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de réévaluer le montant de l'opération

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

En l'état actuel des travaux, le montant de l'opération du carrefour de La Prade est estimé à 2 300 000€ HT.

Le financement de cette opération est assuré selon la répartition suivante :

- | | |
|---|-------------------|
| - Communauté de communes de Montesquieu : | 60% du montant HT |
| - Département de la Gironde : | 40% du montant HT |

La communauté de communes de Montesquieu s'acquittera de sa participation financière à la réalisation de cet équipement par versement au profit du Département de la Gironde de la somme estimée à 1 380 000€ HT. Cette somme sera versée dans les conditions suivantes :

- Un acompte de 360 000€ a été versé à la signature de la convention originale

- Le solde à l'achèvement des travaux, au vue du bilan financier de l'opération, sur la base des dépenses réelles constatées.

Les marchés seront passés dans les conditions légales du Code des Marchés Publics. La Communauté de communes Montesquieu sera, à sa demande, informée du déroulement des procédures.

Cette somme sera inscrite en recette au Budget du Département. Pour son recouvrement, le Département émettra un titre de recette dont le total correspondra au montant réel de l'opération à l'encontre de la Communauté de communes de Montesquieu.

Ce montant est prévu sur les deux exercices budgétaires 2018 et 2019.

Le présent article annule et remplace l'article 5 de la convention initiale.

ARTICLE 3 - SIGNATURES

Le présent avenant à la convention est établi en deux exemplaires originaux.

Fait à Bordeaux, le

Fait à _____, le

Pour le Département,

Pour la Communauté de communes de
Montesquieu

Le Président du Conseil Départemental,

Le Président,